

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 06 février à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 30 janvier 2026 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Jean-Claude HOUBLON ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Éric FAIRFORT ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Josette TINVAL ANDRE (représentée par David JOSUE) ; Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO) ; Moïse NAPRIX (représenté par Éric FAIRFORT).

CONSEILLERS ABSENTS :

Cynthia PEROUMAL ; Ketty GOMBAULD LECOLAS ; Janick CHACAL ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Marie-Chantal BLOU MARTEL ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 18. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. HANANY Hadjanie a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

09- ACTUALISATION DU PROJET DE « MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION A BAILLIF »

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération actualise la délibération n°2025-04-24 en date du 05 janvier 2026, concernant le plan de financement du projet « mise en place d'un système de vidéoprotection à Baillif ».

Le conseil municipal en date du 6 décembre 2024 a approuvé le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune. Il n'avait toutefois pas validé le plan de financement de la première phase de l'opération.

Numéro d'inscription au
Registre

2026 – 01

Numéro de la Délibération

09

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents : 11

Dont Procurations : 03

Délibération publiée le

Pour le Maire,

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

Ce dernier est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Travaux de vidéoprotection	274 383.28 €	Etat (FIPD)	124 750.00 €
Formation des agents	2 000,00 €	Etat (DETR)	15 000.00 €
Communication	1 000,00 €	Région	55 476,66 €
		Département	55 477.00 €
		CAGSC	5 000,00 €
		Commune	21 679.62 €
TOTAL HT	277 383.28 €	TOTAL HT	277 383.28 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2024-04-24 du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2024 approuvant la mise en œuvre du projet de déploiement d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal ;

Vu le budget communal ;

Vu les orientations de la politique de sécurité publique et de prévention de la délinquance ;

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal ;

Considérant la proposition de plan de financement permettant la réalisation du projet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du projet « Mise en place d'un système de vidéoprotection à Baillif », présenté supra;

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs identifiés dans ce plan de financement ainsi qu'à signer toute pièce administrative, financière ou technique relative à ce dossier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

